

2025_72_AC_Jurys_examens_ALLSH_Master_Creation_litteraire

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Arts, Lettres, Langues** mention **Création Littéraire** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Boris Leroy <u>Suppléant(e)</u> : Jean-Marc Quaranta <u>Liste des membres</u> : <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Boris Leroy / Jean Christophe Cavallin - Jean Marc Quaranta / Isabelle Rodriguez - Christine Marcandier / Bérengère Parmentier
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Boris Leroy <u>Suppléant(e)</u> : Jean-Marc Quaranta <u>Liste des membres</u> : <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Boris Leroy / Jean Christophe Cavallin - Jean Marc Quaranta / Isabelle Rodriguez - Christine Marcandier / Bérengère Parmentier
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Ecopoétique et création

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Boris Leroy

Suppléant(e) : Jean-Marc Quaranta

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Boris Leroy / Jean-Christophe Cavallin
- Jean-Marc Quaranta / Isabelle Rodriguez
- Christine Marcandier / Bérengère Parmentier

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type CLIN (Création Littéraire, recherche et nouvelles formes de Narration)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Boris Leroy

Suppléant(e) : Jean-Marc Quaranta

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Boris Leroy / Jean-Christophe Cavallin
- Jean Marc Quaranta / Isabelle Rodriguez
- Christine Marcandier / Bérengère Parmentier

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 03/03/2026

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen l'UFR ALLSH

